

- Article 1 : Organisation du jeu

La mairie de Fontenay-aux-Roses, dont le siège se trouve au 75 rue Boucicaut, organise un jeu-concours pour la fête des voisins du vendredi 19 au vendredi 26 avril 2024 inclus sur les pages Facebook et Instagram de la ville.

- Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit est ouvert à toute personne physique majeure résidant à Fontenay-aux-Roses et disposant d'une connexion internet. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

- Article 3 : Modalités de participation

Ce jeu est un concours type tirage au sort qui se déroule sur les pages Facebook et Instagram aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au jeu s'effectue de la manière suivante :

- Si ce n'est pas déjà fait, abonnez-vous à la page Facebook ou Instagram de la ville
- Partagez la publication du jeu-concours sur votre profil
- Taguez deux amis dans les commentaires de la publication

- Article 4 : Désignation des gagnants et récupération des lots

Cinq gagnants seront tirés au sort et contactés en message privé après la date de fin du jeu mentionnée dans l'article 1. Le tirage au sort effectué déterminera les gagnants parmi les participants ayant complété les modalités de participation. Ils seront invités à récupérer leur lot dans un délai de dix jours à l'Hôtel de Ville de Fontenay-aux-Roses, sous présentation de leur pièce d'identité, afin de vérifier s'ils résident bien dans la commune.

- Article 5 : Dotation

Le jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants.

Lots mis en jeu : 5 glacières "Fontenay-aux-Roses" + 5 nappes " Fête des voisins"

Chaque gagnant remporte une glacière et une nappe.